

BULLETIN MUNICIPAL

SAINT GERMAIN DE LA GRANGE



Novembre 1992 - Juin 1993

SAINT GERMAIN de la GRANGE

BULLETIN MUNICIPAL

SOMMAIRE

Le mot du Maire	page 3
C.R. du Conseil Municipal	page 4
L'école à Saint Germain de la Grange	page 8
Vie pratique	page 9
Santé à Saint Germain de la Grange	page 12
Etat Civil	page 13
Histoire de Saint Germain de la Grange et des environs	page 14
Message d'espoir aux Français du 18 juin 1940	page 15
La Fête au Village	page 16
La Vie Associative	page 19

ADMINISTRATION : *Hotel de Ville*
 Ph DESMARCHELIER
 Maire-Adjoint

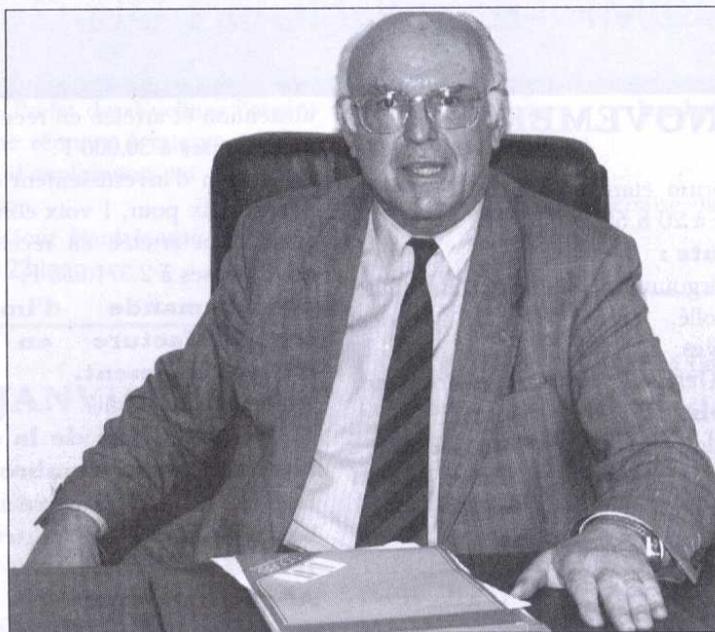
OUVERTURE DE LA MAIRIE :
- du Lundi au Vendredi de 15 h 30 à 18 h.
- le Samedi de 9 h à 11 h 30.

Tél.: (1) 34 89 01 38

**LE MAIRE ET SES ADJOINTS RECOIVENT
SUR RENDEZ-VOUS.**



Le mot du Maire.....



Madame, Monsieur,

Les cieux ne nous furent pas cléments pour notre fête communale le samedi 12 juin dernier. Mais il ne fallait pas se décourager. Grâce à Agnès et Jacques Saint-Yves qui ont, une fois de plus, accueilli et abrité les différentes manifestations de ce samedi à la ferme, la réussite était là. La soirée connut tout particulièrement un grand succès. Dîner, spectacles sur podium et dans la salle, se sont succédés, au rythme de l'excellent orchestre de jazz et de la clarinette de Michel Dollé. Les membres de nos associations et de nombreux volontaires, par leur dynamisme, une longue préparation, une technique bien au point et un entrain endiablé, nous ont amusés et étonnés sans discontinuer. Un grand merci à tous.

J'ai eu le plaisir les 25 et 26 juin de visiter les traditionnelles expositions des oeuvres des enfants de nos écoles maternelle et primaire. C'est pour moi une source d'émerveillement renouvelé tant ces travaux expriment de fraîcheur et de talent juvénile. Année après année les équipes d'enseignants de Saint Germain de la Grange maintiennent avec bonheur, sur des thèmes renouvelés et des formes d'expression différentes et parfois étonnantes, cette jolie tradition. Les résultats sont remarquables. Que nos maîtres et le personnel des écoles en soient félicités.

Mais fêtes et expositions sont le prélude aux vacances.

Je souhaite donc aux parents comme aux enfants, aux maîtres et de façon générale à tous les administrés d'oublier leurs soucis pour se retrouver en famille et se détendre, en prenant le temps de vivre et de se ressourcer.

Jean Maurice

COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

25 NOVEMBRE 1992

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 50.

Présents :

MM Bergounhon, Besème, Desmarchelier, Dollé, Drouy, Giraud, Maurice, Saint-Yves.

MMes Delepolle, Husson, Lenormand.

Pouvoirs :

M Goillot à M Drouy, Mme Guidée à Mme Husson et M Sofisti à M Bergounhon.

Absent :

M Ernesty.

Monsieur Desmarchelier est nommé Secrétaire de séance.

Le compte rendu de séance du précédent conseil (8 octobre 1992) est adopté à l'unanimité. Sur demande de Monsieur Bergounhon, il est confirmé que se tiendra une réunion préparatoire à l'expédition d'une lettre à Monsieur le Préfet des Yvelines relative au projet d'implantation d'une déchetterie à Thiverval.

Le vote majoritaire d'un avis défavorable lors de la séance du Conseil Municipal du 8 octobre 1992 donnera lieu à l'établissement d'un avis motivé détaillé par écrit.

1. Modification du compte administratif 1991

Adopté à l'unanimité.

2. Proposition du budget supplémentaire principal 1992

La section de fonctionnement est votée chapitre par chapitre à l'unanimité excepté le chapitre 64 adopté par 13 voix pour et 1 voix contre.

La section d'investissement est votée compte par compte et programme par programme à l'unanimité excepté le programme "Sécurité routière - Signalisation" adopté par 11 voix pour et 3 voix contre.

Le budget supplémentaire principal 1992 est approuvé, équilibré en recettes comme en dépenses à :

1.276.404 F en section de fonctionnement

5.596.243 F en section d'investissement

3. Proposition de budget supplémentaire annexe 1992

La section de fonctionnement est adoptée par 12 voix pour, 1 voix contre et 1

abstention et arrêtée en recettes comme en dépenses à 30.000 F.

La section d'investissement est adoptée par 12 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention et arrêtée en recettes comme en dépenses à 2.371.655 F.

4. Demande d'imputation d'une facture en section d'investissement.

Adopté à l'unanimité.

5. Modification de la délibération du 1er septembre 1992 relative à la suppression des exonérations de courte durée (taxe foncière).

Adopté à l'unanimité.

6. Proposition d'adhésion du SIRAYE au comité du Bassin Hydrographique de la Mauldre et de ses affluents (COBAHMA).

Adopté à l'unanimité.

7. Transformation de deux postes à temps non complet en postes à temps complet.

Adopté à l'unanimité.

8. Arbre de Noël du personnel communal et de ses enfants.

Adopté à l'unanimité.

9. Demande de subvention départementale pour l'acquisition d'équipement informatique.

Adopté à l'unanimité.

10. Demande de subvention pour la construction d'abribus et aires d'arrêt.

Adopté à l'unanimité.

11. Dénomination de rue.

Adopté à l'unanimité.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h25.

18 DECEMBRE 1992

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 40.

Présents :

MM Bergounhon, Besème, Desmarchelier, Drouy, Maurice, Saint-Yves, Sofisti. MMes Delepolle, Guidée, Husson, Lenormand.

Pouvoirs :

M Goillot à M Drouy, M Dollé à M Desmarchelier

Absent s :

M Ernesty., M Giraud

Madame Lenormand est nommée Secrétaire de séance. Le compte rendu du précédent conseil (séance du 25 novembre 1992, Secrétaire M. Desmarchelier) est adopté à l'unanimité.

1. Services de l'eau et de l'assainissement : comptabilité M49.

Le Maire rappelle que le principe de l'instruction comptable M49 consiste à consigner au sein d'un budget annexe distinct les services eau et assainissement des communes.

* **Eau potable** : La commune de Saint Germain de la Grange n'est pas concernée puisque les réseaux sont donnés en affermage à un Syndicat (SIRYAE) à qui reviendra l'élaboration d'un budget séparé.

* **Assainissement** : La commune de Saint Germain de la Grange est en revanche impliquée en matière d'équipement et d'infrastructure pour les eaux usées (station d'épuration, canalisations, station de relevage) placés sous régime municipale.

Le nouveau régime comptable nécessite une estimation du patrimoine de la Commune destinée à provisionner les renouvellements futurs du réseau par calculs d'amortissement. D'où une nécessaire augmentation de la redevance d'assainissement, seule ressource prévisible hormis certaines subventions régionales ou départementales ponctuelles pour réfection ou extension des ouvrages.

Toutefois il est signalé que la commune:

1° a faculté, sur délibération motivée, d'obtenir une dérogation pour subventionner le service d'assainissement par un prélèvement opéré sur le budget principal.

2° a obtenu, pour la seconde année consécutive un report d'un an pour l'application de la M49 qui n'entrera donc en vigueur qu'au 1er janvier 1994.

2. Restaurant scolaire : tarif 1993

COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Augmentation de 3% votée à l'unanimité.

3. Redevances d'assainissement

Augmentation de 0,60 F à 1,00 F par mètre-cube consommé, votée à l'unanimité.

4. S.D.A.U.R.I.F. Urbanisme et aménagement

Le Maire évoque les zones dans lesquelles sont prévus des développements de l'habitat. Le document SDAURIF devra faire l'objet en janvier 1993 d'un avis du Conseil Général que les communes devront préalablement saisir pour faire part de leurs positions en la matière.

Il est par ailleurs rappelé qu'en cas de divergence entre les Conseils Généraux et le Conseil Régional, l'Etat a la faculté d'imposer une solution autoritaire.

5. Loi d'Orientation sur la ville

Il est rappelé que si la Commune ne procède pas à la construction d'un contingent de logements sociaux locatifs (neuf logements) dans les trois années à venir, la commune de Saint Germain de la Grange sera pénalisée d'une taxation d'environ 115.000 F par an.

M. Saint-Yves souhaite que soit étudiée la possibilité de l'implantation d'une maison de retraite au lieu et place de la construction de logements sociaux destinés à reloger des personnes étrangères à la commune, alors que les deux problèmes primordiaux de Saint Germain de la Grange en matière de logement concernant les jeunes et les personnes âgées de la commune.

Une consultation sera effectuée auprès de l'administration compétente.

6. Permis de l'Orme

Sur demande du Maire, M. Drouy rappelle les principales caractéristiques afférentes à la demande de permis d'exploitation des mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux. Quatre sociétés sollicitent un permis d'exploitation pour cinq ans sur une superficie de 51 Km² incluant le territoire communal de Saint Germain de la Grange. L'enquête publique commencée le 14 décembre 1992, sera close le 13 janvier 1993.

Après rappel des risques et nuisances potentiels attachés aux deux phases exploration - prospection et exploitation, il est proposé que la Municipalité s'associe activement à l'enquête publique et

sollicite du Préfet des Yvelines l'organisation d'une réunion à intervenir entre la phase d'exploration et la phase d'exploitation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

27 JANVIER 1993

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h49.

Présents : MM Dollé, Sofisti, Maurice, Desmarchelier, Drouy, Besème, Saint-Yves, Ernesty, Mmes Husson, Delepoulle, Thévenon-Lenormand, Guidée.

Pouvoirs : M Goillot à M Drouy, M Giraud à M Maurice.

Absent : M Bergounhon.

M. Saint-Yves est nommé Secrétaire de séance, le compte rendu du précédent conseil (séance du 18 décembre 1992) est adopté à l'unanimité.

1. Avis sur l'installation classée de la société R.I.C : modernisation et extension de la plateforme de Beynes. Après exposé et débat, le Conseil Municipal par 13 voix pour et 1 voix contre émet un avis favorable quant aux réalisations de protection effectuées, et réservé quant à l'éventualité d'une extension.

2. Avis sur les contraintes touchant le permis d'exploitation d'hydrocarbures (permis de l'Orme). Après exposé et débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de procéder au recensement des risques encourus dans les phases successives de prospection, sondage et exploitation - production - enlèvement.

- de solliciter de Monsieur le Préfet des Yvelines la tenue d'une réunion tripartite services de l'Etat - représentants des communes concernées - sociétés demanderesse.

- d'émettre un avis réservé sur l'opération projetée.

3. Application anticipée du P.O.S : renouvellement pour les zones Na et UA.

Adopté à l'unanimité.

4. Extincteurs de la nouvelle école maternelle : changement

d'imputation budgétaire.

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 25.

23 FEVRIER 1993

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 55.

Présents : MM Maurice, Sofisti, Saint-Yves, Drouy, Dollé, Giraud, Besème, Mmes Husson, Thévenon-Lenormand.

Pouvoirs : M Desmarchelier à M Maurice, Mme Delepoulle à Mme Thévenon-Lenormand.

Absents : Mme Guidée, MM Bergounhon, Ernesty, Goillot.

Madame Husson est nommée secrétaire de séance. Le compte rendu de séance du précédent conseil (27 janvier 1993) est adopté à l'unanimité des présents aux deux séances.

1. demandes de subventions au titre de la D.G.E 2ème part.

Le Conseil adopte à l'unanimité le programme de travaux élaboré par la commission compétente et les propositions de demande de subvention y afférentes pour les montants suivants :

-Travaux d'aménagement des écoles primaire et maternelle

Montant global 294 229 F

Subvention à 20% 58 846 F

- Travaux d'éclairage public

Montant global 19 472 F

Subvention à 30% 5 842 F

-Travaux d'aménagement et de gros entretien des locaux administratifs

Montant global 486 145 F

Subvention à 30% 145 843 F

2. Modification du B.S. 1992 pour régularisation.

Le Conseil adopte à l'unanimité :

a/ l'annulation des recettes d'investissement portées en valeur négatives pour les programmes suivants:

- coordonné voirie-hydraulique,

- station d'épuration,

- assainissement voirie Chatron-Vallée Yart,

- aménagement du CR 20.

b/ L'inscription des transferts et crédits nouveaux destinés à couvrir les

COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

dépassements en dépenses de l'exercice 1992 pour les programmes suivants :

- acquisition d'un car scolaire,
- école maternelle.

c/ les modifications qui en résultent sur les opérations non affectées, la vue d'ensemble de l'investissement et la section de fonctionnement pour un budget supplémentaire 1992 arrêté en section de fonctionnement à 1.276.404 F en dépenses et recettes et en section d'investissement à 5.778.520 F en dépenses et recettes.

3. Parc d'activités de la Vallée Yart - Transfert de la valeur brute du terrain du budget principal au budget annexe : adopté à l'unanimité.

4. Création d'un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles. Adopté à l'unanimité.

5. Modification du poste d'accueil à temps non complet : passage de l'horaire hebdomadaire de 30 heures à 37 heures. Adopté à l'unanimité.

En fin de séance, Monsieur le Maire évoque la loi n°93-24 du 8 janvier 1993 et plus particulièrement l'article 4-1 concernant en matière de permis de construire l'obligation désormais faite au pétitionnaire de joindre au projet architectural des documents graphiques ou photographiques destinés à mettre en évidence l'insertion du projet dans l'environnement et l'impact visuel des bâtiments ainsi que le traitement de leurs accès et de leurs abords.

Mme Husson demande par ailleurs, que la Mairie fasse l'acquisition d'un répondeur téléphonique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 55.

29 MARS 1993

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 50.

Présents : MM Bergounhon, Bèsème, Desmarchelier, Dollé, Ernesty, Maurice, Saint-Yves, Sofisti, Mmes Delepouille, Guidée, Husson, Thevenon-Lenormand.

Pouvoirs : M Drouy à Mme Guidée, M Giraud à M Maurice.

Absent : M Goillot.

Madame Guidée est nommée secrétaire de séance. Le compte rendu de séance du précédent conseil (23 février 1993) est adopté à l'unanimité des présents aux deux séances.

1. Rétablissement du Budget Supplémentaire 1992 tel que voté par délibération n° 92.11.56 du 25 novembre 1992 et annulation de la délibération rectificative 93.02.07 du 23 février 1993 dont le retrait a été demandé par le Sous-Préfet de Rambouillet : Unanimité.

2. Approbation des comptes administratifs principal & annexe en conformité avec les balances certifiées du compte de gestion de la Trésorerie de Neauphle :

- Adopté à l'unanimité (C.A. principal) pour :

- un excédent de fonctionnement de 552.356,33 F

- un déficit d'investissement de 485.514,32 F

Soit un excédent de clôture de 66.842,01 F

- Adopté à l'unanimité (C.A. annexe) pour :

- un excédent de fonctionnement de 36.136,98 F

- un déficit d'investissement de 138.047,74 F

Soit un déficit de clôture de 101.910,76 F

3. Adoption des budgets primitifs principal & annexe

a/ Excepté le chapitre 77 de la section de fonctionnement voté par 10 voix pour, 2 contre et 2 abstentions, le budget principal est adopté à l'unanimité.

- pour un équilibre de dépenses et de recettes de :

4.486.683 F en section de fonctionnement,

1.141.979 F en section d'investissement.

b/ Le budget annexe est adopté à l'unanimité pour un équilibre de dépenses et de recettes de :

46.136 F en section de fonctionnement,

0 F en section d'investissement.

Monsieur Michel Bèsème, Conseiller Municipal, demande qu'il soit mentionné au présent compte rendu que son vote positif du programme d'investissement sécurité routière (96.000 F) est acquis sous condition que ce montant soit intégralement consacré à l'installation

de signalisation horizontale et verticale à l'exclusion de toute implantation de ralentisseur pour l'année 1993.

4. Imputation de dépenses en section d'investissement adopté à l'unanimité.

5. Remboursement de l'impôt syndical au S.I.V.O.M et au S.I.D.O.M.P.E. par voie de prélèvement direct : adopté à l'unanimité.

6. Projet d'établissement d'un programme P.L.H. dans le cadre de la loi d'orientation sur la ville : adopté à l'unanimité.

7. Création du P.A.E. n°6, le Petit Saint-Germain : Il est décidé de créer à l'unanimité un P.A.E. dans le périmètre des zones UA et UGb, de réaliser un programme de travaux tel que défini en annexe et de fixer le montant de la participation demandée aux bénéficiaires d'autorisation d'occuper le sol à 41.225 F.

8. Application anticipée du P.O.S en cours de révision renouvellement de la zone NAUJ : adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 10.

Vote des Taux :

Taxe d'habitation 6,70 %

Foncier bâti 12,40 %

Foncier non bâti 39,94 %

Taxe professionnelle 14,00 %

5 MAI 1993

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 50.

Présents : MM Bergounhon, Bèsème, Desmarchelier, Dolle, Drouy, Ernesty, Maurice, Saint-Yves, Mmes Delepouille, Guidée.

Pouvoirs : M Goillot à M Drouy, M Giraud à M Maurice, Mme Lenormand à M Desmarchelier, Mme Husson à Mme Guidée.

Absent : M Sofisti.

M Drouy est nommé secrétaire de séance, le compte rendu de séance du précédent conseil (29 mars 1993) est adopté à l'unanimité des membres présents aux deux séances.

1. Habilitation du Maire à déposer le permis de construire

COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la bibliothèque municipale.
Unanimité.

2. Demande d'imputation en section d'investissement d'un achat de matériel de bureau.
Unanimité.

3. Réservation, à titre onéreux, de la salle Jules Gohard pour les réceptions consécutives aux mariages. Un montant de réservation fixé à 800,00 F : Unanimité.

4. Régime indemnitaire du personnel. Enveloppe globale de 100.000,00 F adopté à l'unanimité.

5. Avis sur la révision du P.O.S. de Thiverval. Avis favorable à l'unanimité sous réserve qu'en concertation avec Monsieur le Maire de Thiverval-Grignon et avec l'aide des services de l'Etat toutes dispositions soient prises pour améliorer la sécurité routière, l'évacuation des eaux pluviales et la signalisation entre :

- le carrefour C2-RD 119 sur la commune de Thiverval-Grignon,
- le passage sous la ligne S.N.C.F. Paris/Dreux sur la commune de Saint Germain de la Grange (C3).

6. Allocation d'indemnité en faveur des instituteurs ayant participé aux classes de découverte : Unanimité.

Informations diverses.

- Double intervention de l'E.D.F. sur la ligne électrique Sud : installation de câbles de garde et retente des câbles.
- Projets d'extension de la Sté R.I.C. à Beynes : le dossier est renvoyé à 6 mois pour informations complémentaires à la demande de Monsieur le Préfet des Yvelines.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 06.

30 Juin 1993

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 21 heures.

Présents :

MM Bergounhon, Bésème, Dolle, Drouy, Ernesty, Maurice, Mmes Delepouille, Guidée, Husson, Thévenond-Lenormand.

Pouvoirs

M Desmarchelier à M Maurice,
M Goillot à M Drouy,

M Saint-Yves à Mme Guidée.

Absents :

MM Giraud et Sofisti.

M >Bésème est nommé secrétaire de séance. Le compte rendu du précédent conseil (5 mai 1993) est adopté à l'unanimité des membres présents aux deux séances.

1.- Actualisation du tarif de transport scolaire pour l'année 1993-1994.

adopté par 10 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention, pour un passage de 2.10 F à 2.20 F le trajet simple.

2.- Actualisation du tarif de garderie pour l'année scolaire 1993-1994.

adopté à l'unanimité pour un passage de 13 F à 13.50 F.

3.- Actualisation du tarif des études dirigées pour l'année scolaire 1993-1994.

adopté à l'unanimité pour un passage de 13 F à 13.50 F.

4.- Paiement de factures en section d'investissement.

adopté à l'unanimité.

5.- Société CREOS. Avis avant enquête publique.

.Considérant, après les exposés faits par la direction de CREOS, filiale du groupe RENAULT, aux Maires et Conseillers municipaux des communes intéressées :

- d'une part les dispositions qui seront prises en matière d'architecture et d'environnement pour les nouveaux bâtiments (tous inclus dans le périmètre actuel) et en matière de sécurité et de pollution des installations;

- d'autre part le caractère limité de la demande, le Conseil Municipal donne, à l'unanimité, un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter formulée par la société CREOS et faisant l'objet de l'enquête publique prescrite par l'autorité préfectorale en date du 13.05.1993.

6.- Application anticipée du P.O.S. en cours de révision. Renouvellement nouvelle zone NA.

adopté à l'unanimité.

7.- Application anticipée du P.O.S. en cours de révision. Renouvellement secteur UAa.

adopté à l'unanimité.

8.- Déviation de la RN12 au droit de la commune de JOUARS-PONTCHARTRAIN.

Considérant que la croissance du trafic sur l'axe de la RN12 se traduit par une situation insupportable pour la commune de Jouars-Pontchartrain et pour les communes voisines qui servent d'axes de contournement et qu'il convient de réaliser les travaux au plus vite ; considérant par ailleurs que le tracé C a reçu l'avis favorable du Commissaire Enquêteur du Conseil Municipal de Jouars-Pontchartrain et qu'il présente la seule solution raisonnable pour aboutir au plus tôt à la réalisation de la déviation, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'apporter son soutien à solution offerte par le tracé C, en prenant en compte les recommandations du Commissaire Enquêteur ;

- de s'associer aux démarches tendant à obtenir que les travaux débutent dès 1994.

9.- Demande de division pour régularisation parcelle cadastrée A 110, copropriété de Villeroy II.

adopté à l'unanimité.

10.- P.O.S. mis en révision : modalités de la concertation.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de mettre en oeuvre la concertation préalable à la délibération arrêtant le projet du P.O.S. révisé en invitant les habitants de saint Germain de la Grange à en prendre connaissance lors d'une exposition publique qui se tiendra en Mairie et au cours de laquelle la Commission locale du P.O.S. recevra tous les avis et observations formulés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

L'Ecole à Saint Germain de la Grange

ECOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE

Rentrée scolaire pour l'année 1993~1994

La rentrée est prévue pour le 7 septembre 1993 à 8 heures 30. Les informations concernant cette rentrée vous seront communiquées par flash spécial début septembre comme d'habitude.

ECOLE MATERNELLE :

Prévision des effectifs pour l'année scolaire 1994~1995.

Il est demandé aux parents des enfants nés en 1992 de nous communiquer en Mairie les noms, prénoms, date de naissance de ces enfants, l'adresse et le téléphone de des parents *impérativement avant le 15 septembre 1993.*

RAPPEL

Syndicat Intercommunal de Montfort-l'Amaury des Transports Scolaires :

Collèges de Beynes, de Jouars-Pontchartrain, Montfort-l'Amaury et le Lycée de Villiers-Saint-Frédéric.

Les dossiers d'inscription sont d'ors et déjà disponible en Mairie. Les parents qui ne les auraient pas encore retirés sont invités à le faire d'urgence.



Rencontre de générations



Nouvelle cour et son prolongement
Piste d'entraînement



Le sport et l'équilibre dès la maternelle !



Y a d'la joie à la maternelle !!

SEPARATION
DIVORCE...

ASSOCIATION

PERE MERE

ENFANT

MEDIATION

LA MEDIATION FAMILIALE

QU'EST CE QUE LA MEDIATION FAMILIALE ?

* Avant tout, c'est **restituer aux parents les décisions concernant leurs enfants.**

* Un mode de résolution des conflits : la médiation, lors d'une séparation, d'un divorce ou de conflits familiaux, est une **démarche autonome et volontaire** des parents qui demandent l'aide d'un tiers neutre et compétent pour élaborer un projet de vie durable autour des enfants.

POURQUOI LA MEDIATION ?

Centrée sur l'enfant, la médiation permet de **maintenir le couple parental** lorsque le couple conjugal disparaît.

La médiation favorise :

- l'égalité des rôles parentaux
- la dédramatisation du conflit
- le dialogue plutôt que l'affrontement

- un apprentissage pour la résolution des conflits futurs.

Elle permet **SURTOUT** de sortir d'une logique conflictuelle.

QUI FAIT LA MEDIATION ?

Une **équipe mixte** de deux médiateurs formés à la médiation, un **parent** et un **spécialiste des sciences**

humaines, ce qui permet d'obtenir un équilibre favorisant échange et dialogue.

A QUEL MOMENT INTERVIENT LA MEDIATION ?

A TOUT MOMENT :

* **Le plus tôt possible** avant toute procédure judiciaire, le couple qui décide de se séparer peut de lui-même recourir à la médiation,

* **Au cours de la procédure** judiciaire, le juge ajourne alors sa décision durant la médiation,

* **Après le jugement**, lorsque l'évolution de la situation justifie une modification des mesures antérieures.

De plus en plus, Juges, Avocats, travailleurs sociaux, conseillent la recours à la médiation.

DE QUOI PARLE-T'ON EN MEDIATION ?

En présence du médiateur qui les amène au dialogue, les parents discutent des modalités de vie de leurs enfants, notamment :

- l'exercice de l'autorité parentale
- le rythme et l'organisation de la vie de l'enfant
- les choix adoptés par les parents pour l'enfant.

COMMENT SE PASSE LA MEDIATION ?

La médiation prend la forme d'**entretiens** avec les parents. Elle se déroule sur **six séances de une heure et demi**, une fois par semaine de préférence.

La démarche est volontaire : à tout instant, l'un des parents peut y mettre fin.

Le médiateur favorise la communication et aide les parents à **trouver des solutions réalistes** sur la répartition des fonctions parentales. Elle permet aux parents d'**élaborer un projet d'entente** mutuel et durable sur les questions relatives aux enfants.

Ce projet est **négocié et choisi par les parents eux-mêmes**, et non, imposé par une tierce personne. Il a, dès lors, toutes les chances d'être respecté.

Ce **service est confidentiel**. La structure de médiation est indépendante du système judiciaire. Les médiateurs ne font aucun rapport et n'ont pas de contact avec les Juges.

A QUI EST DESTINEE LA MEDIATION ?

Aux **parents** qui divorcent ou se séparent et désirant trouver un espace de dialogue et d'écoute. Avec le médiateur, ils pourront construire l'avenir de leurs enfants.

REGLES D'OR LA COOPERATION DES PARTIES

* La médiation est une démarche volontaire. Elle suppose consentement et participation active des deux parents.

L'INDEPENDANCE DE TOUT POUVOIR

* La médiation n'est pas une procédure, au sens juridique.

Elle se déroule hors du processus judiciaire.

* Le contenu des entrevues est confidentiel. Nul rapport n'est établi. Le projet d'entente n'est pas constitutif d'une preuve.

LA SOUPLESSE

* La médiation est un dialogue, dans une atmosphère d'apaisement. Dès lors, tout peut être abordé, sans réserve ni contrainte.

* Les parents décident, ensemble, de leur propre vie et de l'avenir de leurs enfants.



36, rue des Etats Généraux
78000 VERSAILLES
Permanence les Lundis de 19h30 à 22h.

LES ANCIENS ET LES NOUVEAUX

	1982	1990	Différence en 8 ans
Beynes	8671	7445	- 15 %
Jouars-Pontchartrain	3775	4282	+ 13 %
Montfort-L'Amaury	2674	2651	- 1 %
Neauphle-le-Chateau	2151	2500	+ 16 %
Neauphle-le-Vieux	549	577	+ 5 %
Saint-Germain-de-la-Grange	1187	1462	+ 23 %
Saint-Rémy-l'Honoré	791	1004	+ 26 %
Saulx-Marchais	402	506	+ 26 %
Temblay-sur-Mauldre	798	668	- 18 %
Vicq	248	257	+ 4 %
Villiers-Saint-Frédéric	1522	2306	+ 57 %

AUGMENTATION DE LA POPULATION DANS LE CANTON DE MONTFORT-L'AMAU-
RY EN 8 ANS (+8 %)

	Personnes de - de 20 ans	Personnes de - de 40 ans
Neauphle-le-Chateau	28 %	56 %
Neauphle-le-Vieux	26 %	52 %
Saint-Germain-de-la-Grange	32.4 %	58 %
Villiers-Saint-Frédéric	32 %	61 %

LES FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

1.500.000 français à l'Étranger.

Cette évaluation repose sur un élément solide : le nombre des immatriculés dans nos consulats. Il était de 902.719 au 1er janvier 1992.

- La notion juridique de Français de l'Étranger repose sur le fait d'avoir sa résidence principale à l'étranger.

➤ En nous fondant sur des statistiques de 1991, nous voyons que 28.5 % de la population française expatriée, immatriculée dans les consulats, est constituée par des mineurs. Le nombre total des inactifs (enfants, étudiants, femmes au foyer, retraités) atteint la proportion de 60 % de cette population.

➤ Les femmes sont majoritaires (51 %). Ce fait s'explique en partie par le mariage d'une française avec

un étranger qu'elle a suivi dans son pays d'origine, mais pas totalement car 100.000 des 340.000 françaises vivant à l'étranger sont des femmes seules.

➤ En ce qui concerne la répartition professionnelle des 40 % d'actifs, un tiers d'entre eux est constitué par des Agents de l'Etat Français (enseignants et militaires surtout) et les deux tiers restant se répartissent ainsi 54 % dans les activités commerciales, 25 % dans les activités industrielles, 18 % appartiennent aux professions libérales (1/3 de médecins) les 3 % restants se retrouvent dans le secteur agricole.

➤ Dans les secteurs commerciaux industriels et agricoles, on trouve 37 % d'employés, 16 % d'ouvriers, 20 % de cadres, 9 % d'agents de maîtrise et 18 % de directeurs ou de chefs d'entreprises.

➤ Le taux d'expatriation des Français n'est que de 2.5 % quand il est de 12 % pour les Suisses, 10 % pour les Allemands, les Américains et les Italiens, de 8 % pour les Britanniques et les Japonais.

Il serait absurde de lier les chiffres bruts de l'expatriation à ceux des exportations. Si le nombre d'expatriés était le critère de la bonne santé économique d'un pays, le Liban, l'Algérie, le Mexique, le Portugal et nombre d'autres pays seraient particulièrement florissants.

(Sources : Robert SABAUD, Président de la Commission des Français de l'Étranger du CNI)

Lien avec la Métropole :
"FRANCAIS A L'ETRANGER"
15 rue Fénelon 75010 Paris
Tél.: 44.91.90.28

RECRUDESCENCE DES VOLS PAR USAGE DE FAUSSE QUALITÉ

Depuis quelques semaines les services de police constatent une recrudescence sensible des vols par usage de fausse qualité.

Des individus souvent au nombre de deux, se présentent aux domiciles de personnes âgées en prétendant appartenir à certains services publics : Mairie, Services Sociaux, Service des eaux, EDF-GDF voire même aux Services de Police.

Prenant l'apparence de la profession qu'ils prétendent représenter pour endormir la confiance de leurs interlocuteur, ils peuvent en pretextant des travaux ou des vérifications diverses dérober argent et objets de valeur.

Ces vols par usage de fausse qualité sont particulièrement difficiles à prévenir. Il convient donc de faire preuve d'une vigilance accrue à l'égard des visiteurs et solliciteurs de tous ordres y compris lorsqu'ils se réclament d'un service officiel.

Les services de police sont tout particulièrement sensibilisés et doivent être alertés en cas de contact suspect.

QUELQUES CONSIGNES DE PRUDENCE ...

ÉVITEZ D'OUVRIR À DES INCONNUS,

FAITES-VOUS PRÉCISER AVANT D'OUVRIR L'IDENTITÉ DE LA PERSONNE ET LES COORDONNÉES TÉLÉPHONIQUES DU SERVICE DONT ELLE SE RÉCLAME, AFIN DE VÉRIFIER L'EXACTITUDE DE CES INFORMATIONS PAR UN CONTRE APPEL,

NE TENEZ PAS COMPTE DES ÉVENTUELS AVIS DE TRAVAUX APPOSÉS DANS LES HALLS D'IMMEUBLES, CAR LES MALFAÏTEURS EN PROFITENT JUSTEMENT POUR AGIR,

SI LE OU LES INDIVIDUS REFUSENT DE COMMUNIQUER LEUR IDENTITÉ ET LEURS COORDONNÉES, N'OUVREZ PAS ET APPELEZ IMMÉDIATEMENT LES SERVICES DE POLICE.

QUI APPELER ?

LE 17 Police SECOURS OU LE COMMISSARIAT DE VOTRE QUARTIER.

LA PRÉFECTURE DES YVELINES

LE SUIVI DE LA TOXICOMANIE EN ILE DE FRANCE DE 1986 A 1990

L'Observatoire régional de santé d'Ile de France a mis en place un système de suivi de la toxicomanie dans la région dont l'objectif est de présenter de façon synthétique des informations sur l'évolution récente de certains aspects du phénomène en Ile de France. L'intérêt d'un tel système d'observation est de permettre la juxtaposition dans le temps, à intervalles réguliers, de données dont l'analyse permet d'avoir une image dynamique de la situation, en comparant les différentes tendances relevées par les sources d'information.

Qui sont les toxicomanes.

Quelle que soit la source de données, l'âge moyen des toxicomanes a augmenté depuis le début du suivi en 1986 : il se situe entre 25 et 28 ans. Les utilisateurs de cannabis sont plus jeunes et représentent une part importante des interpellations. Selon les informations la proportion des toxicomanes féminines, probablement sous-représentées, varie de 10 à 30%. Enfin, la moitié des toxicomanes au moins et près des deux tiers chez ceux décédés par surdose n'exercent pas d'activité professionnelle.

Quel les drogues consomment-ils ?

55 à 70 % des toxicomanes consomment de l'héroïne, à l'origine de 92 % des décès par surdose. Le cannabis est

en cause dans 61 % des interpellations. La part des psychosédatifs représente 5 à 10 %, celle de la cocaïne demeure faible et probablement très sous-estimée malgré une légère augmentation. Il en va de même pour la polytoxicomanie.

Quel est leur état de santé ?

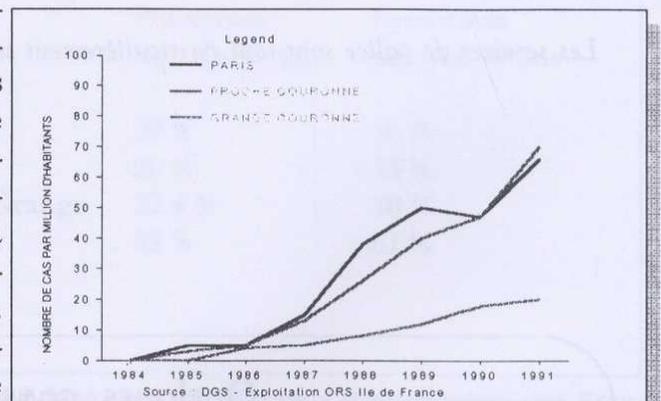
Les centres spécialisés dans la prise en charge et le suivi des toxicomanes ont accueilli, en Ile de France, plus de 14 000 personnes en 1990, soit la moitié de ceux suivis en France. Les premiers recours aux centres spécialisés dans le traitement de la toxicomanie ont augmenté par rapport à 1987 de 38 %, les autres recours de 2 %. En France, l'augmentation représente respectivement 38% et 18%.

Depuis l'apparition de l'aids jusqu'en décembre 1991, 3 776 cas de sida ont été recensés en France chez les toxicomanes,

dont 1 466 en Ile de France (soit 39 %), 48 nouveaux cas par million d'habitants étaient recensés en 1991, alors qu'ils n'étaient que 11 par million d'habitants en 1987 et 4 en 1986. Enfin, les décès par surdose ont progressé et sont deux fois plus nombreux en 1990 (204).

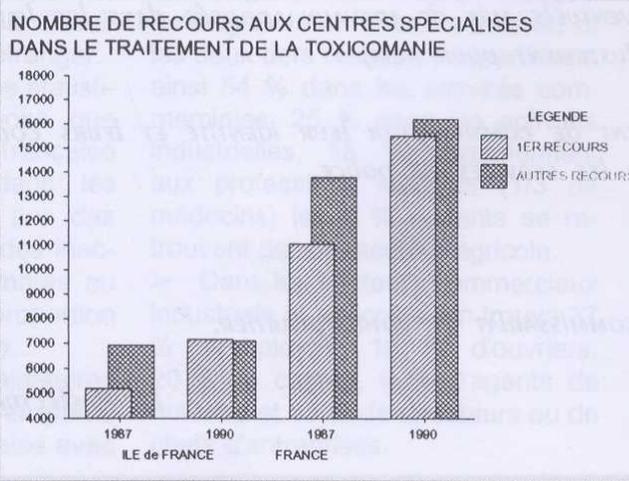
Existe-t-il des différences par départements ?

La plupart des indicateurs évoluent plus vite dans les départements de la périphérie qu'à Paris même. Ainsi, les décès par surdose augmentent plus rapidement en proche et grande couronne que dans la capitale,



de même que les recours aux soins.

Le nombre de personnes atteintes par le sida en raison d'une injection intraveineuse de drogue augmente notamment en proche couronne (voir graphique ci-contre). Enfin, les interpellations pour usage de drogue (11 500 en 1990 en Ile de France, soit 40 % des interpellations françaises) ont tendance à augmenter constamment pour le cannabis, mais ont marqué une certaine stabilisation pour l'héroïne depuis 1986. L'évolution selon les grandes parties de la région ne fait pas apparaître de différences notables. ■



SAINT GERMAIN - SANTE

A PROPOS DE PRÉVENTION....

La Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales a fait une enquête sur les maladies à déclarations obligatoires dans notre département. Si les fièvres Typhoïdes, les Toxi infections et les Méningites à méningocoques sont devenues peu fréquentes, il n'en est pas de même de la Tuberculose dont les cas ont été, à nouveau, plus nombreux en 1992.

Sans être particulièrement inquiets, la prudence conseille de surveiller les B.C.G en contrôlant que les cuti-réactions, des adolescents, en particulier, restent bien positives et d'avoir à l'esprit que cette maladie n'a pas disparue dans notre pays.

Une étude sur les causes principales de décès en 1991 dans notre département fait apparaître que les Cancers sont à l'origine de 30,68 % de la mortalité, alors que les maladies de l'appareil circulatoire ne le sont que pour 29,02 %.

Or, le plus souvent, le cancer décelé au début peut être soigné, voire même totalement guéri, sans mutilation ou grosse opération - c'est le cas, en particulier, des cancers génitaux de la femme (sein, col de l'utérus) que l'on peut déceler par des examens systématiques. De même les cancers de la peau peuvent être traités. Certains grains de beauté, souvent sous l'action du soleil, se mettent à grossir, devenir sensibles, démangeants. Ces modifications sont fréquemment le premier signe d'une dégénérescence

maligne qui sera définitivement guérie par une petite intervention locale faite dès l'apparition des symptômes.

Les vrais blonds doivent être particulièrement prudents lorsqu'ils s'exposent au soleil, leur peau y est extrêmement sensible et les accidents sont plus fréquents chez eux que chez les personnes dont la peau est plus pigmentée.

Enfin, si le Tétanos et la Poliomyélite sont devenus rares, c'est grâce aux vaccinations systématiques, mais ils n'ont pas disparu. Le premier est atrocement douloureux et évolue assez souvent vers la mort, le second laisse presque toujours des séquelles. N'importe quelle petite plaie (en jardinant ou en épluchant des légumes) peut faire pénétrer le bacille du Tétanos, comme une baignade peut contaminer par le virus de la poliomyélite. La vaccination est anodine, sans douleur, sans réaction et est efficace pendant 5 à 10 ans.

Les enfants sont vaccinés ; vers 20 ans les jeunes gens, eux seuls, ont un rappel au service militaire, mais après... il faut continuer : 1 injection de rappel de vaccin donne une sécurité pour une dizaine d'années.

Ne soyez pas négligeants. Vérifiez vos carnets de santé, si votre dernier vaccin date de moins de 10 ans, faites faire un simple rappel ; s'il date de plus de 10 ans, demandez à votre médecin ce qu'il vous conseille et mettez au plus vite à jour vos vaccinations. Faites-le tout de suite, pendant que vous y pensez, c'est peu de chose et cela peut vous éviter bien des ennuis.

Christiane Husson
Médecin de Prévention

ETAT CIVIL

NAISSANCES

FOUQUET Alexandre le 17 novembre 1992 (Clamart)

TOURAINÉ Nicolas le 11 décembre 1992 (Le Chesnay)

DIAS Maria le 1er janvier 1993 (Versailles)

AUCOIN Tanguy le 22 janvier 1993 (Versailles)

MOREAU Axel le 23 mars 1993 (Clamart)

PLANTE-BOIRDENEUVE Olivier le 3 avril 1993 (Versailles)

RABBE Maxime le 15 avril 1993 (Versailles)

MARIAGES

Nicolas DURAND & Catherine RENAUD le 5 juin 1993

Hubert MULSANT & Pascale THENEAU le 5 juin 1993

DÉCÈS

MOREAU André le 7 mars 1993

GOUNELLE Robert le 23 mai 1993



CAVES de NEAUPHLE

6, rue Voltaire

78640 NEAUPHLE LE CHATEAU
Siret 342 652 708 00021

Tél. : 37 89 90 27

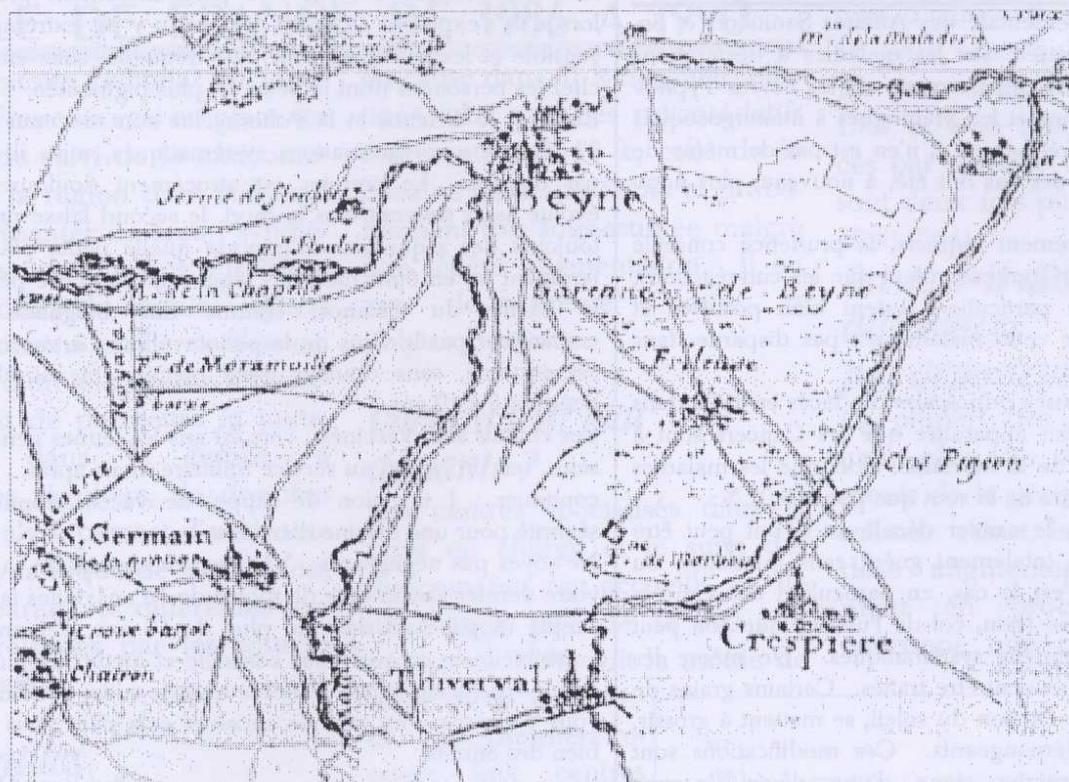
GARAGE DE LA VALLEE

ROUTE DE THIVERVAL
SAINT GERMAIN DE LA GRANGE

Mécanique - Carrosserie - Peinture

Centre de Contrôle Technique Agréé

HISTOIRE DE SAINT GERMAIN DE LA GRANGE ET DES COMMUNES LIMITROPHES (suite)...



Plan de la garenne de Frileuse, 1731 (Archives départementales des Yvelines 48 J 205)

BEYNES

La baronnie de Beynes est achetée en 1713 avec les droits de haute, moyenne et basse justice, par Louis Phélypeaux de Pontchartrain, chancelier de France, à Paul François de Béthune-Charost descendant de Sully.

Elle passe dans la famille de Brissac par héritage à la fin du XVIII^e siècle.

Au milieu du XVIII^e siècle, un conflit entre les agriculteurs et le seigneur à propos des trop nombreux lapins de sa garenne de Frileuse se conclut par un accord : le seigneur doit céder aux plaintes des habitants et faire disparaître ses lapins.

(à suivre.....)

**ARTISAN PAYSAGISTE
CLAUDE DAUXERRE**

Création de jardins
Dallage - Récailles - Entretien - Maçonnerie Paysagère
Terrassement - Clôture - Élagage

Tel 34 89 44 79

7, rue de St-Germain-Chatron - 78640 NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU

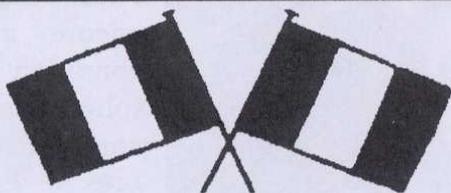


Madame Christine BOUTIN
Député des Yvelines
Conseiller Général

Reçoit à sa Permanence,
sur rendez-vous en téléphonant au 30.88.83.99

40 bis avenue Foch
78120 RAMBOUILLET

LE MESSAGE d'ESPOIR AUX FRANÇAIS du 18 juin 1940



APPEL DU 18 JUIN 1940

Les chefs qui, depuis de nombreuses années, sont à la tête des armées françaises, ont formé un gouvernement.

Ce gouvernement, alléguant la défaite de nos armées, s'est mis en rapport avec l'ennemi pour cesser le combat.

Certes, nous avons été, nous sommes, submergés par la force mécanique, terrestre et aérienne, de l'ennemi.

Infiniment plus que leur nombre, ce sont les chars, les avions, la tactique des Allemands qui nous font reculer. Ce sont les chars, les avions, la tactique des Allemands qui ont surpris nos chefs au point de les amener là où ils en sont aujourd'hui.

Mais le dernier mot est-il dit ? L'espérance doit-elle disparaître ? La défaite est-elle définitive ?

Non !

Croyez-moi, moi qui vous parle en connaissance de cause et vous dis que rien n'est perdu pour la France. Les mêmes moyens qui nous ont vaincus peuvent faire venir un jour la victoire.

Car la France n'est pas seule ! Elle n'est pas seule ! Elle n'est pas seule ! Elle a un vaste Empire derrière elle. Elle peut faire bloc avec l'Empire Britannique qui tient la mer et continue la lutte. Elle peut, comme l'Angleterre, utiliser sans limites l'immense industrie des Etats-Unis.

Cette guerre n'est pas limitée au territoire malheureux de notre pays. Cette guerre n'est pas tranchée par la bataille de France. Cette guerre est une guerre mondiale. Toutes les fautes, tous les retards, toutes les souffrances, n'empêchent pas qu'il y a dans l'univers, tous les moyens nécessaires pour écraser un jour nos ennemis. Foudroyés aujourd'hui par la force mécanique, nous pourrions vaincre dans l'avenir par une force mécanique supérieure. Le destin du monde est là.

Moi, Général de Gaulle, actuellement à Londres, j'invite les officiers et les soldats français qui se trouvent en territoire britannique ou qui viendraient à s'y trouver, avec leurs armes ou sans leurs armes, j'invite les ingénieurs et les ouvriers spécialistes des industries d'armement qui se trouvent en territoire britannique ou qui viendraient à s'y trouver, à se mettre en rapport avec moi.

Quoi qu'il arrive, la flamme de la résistance française ne doit pas s'éteindre et ne s'éteindra pas.

Demain, comme aujourd'hui, je parlerai à la Radio de Londres.

GÉNÉRAL DE GAULLE



A TOUS LES FRANÇAIS

La France a perdu une bataille!

Mais la France n'a pas perdu la guerre!

Des gouvernants de rencontre ont pu capituler, cédant à la panique, oubliant l'honneur, livrant le pays à la servitude. Cependant, rien n'est perdu!

Rien n'est perdu, parce que cette guerre est une guerre mondiale. Dans l'univers libre, des forces immenses n'ont pas encore donné. Un jour, ces forces écraseront l'ennemi. Il faut que la France, ce jour-là, soit présente à la victoire. Alors, elle retrouvera sa liberté et sa grandeur. Tel est mon but, mon seul but!

Voilà pourquoi je convie tous les Français, ou qu'ils se trouvent, à s'unir à moi dans l'action, dans le sacrifice et dans l'espérance.

Notre patrie est en péril de mort.

Luttons tous pour la sauver!

VIVE LA FRANCE !

GENERAL DE GAULLE

18 Juin 1940

QUARTIER GÉNÉRAL,
4, CARRINGTON GARDENS,
LONDON, S.W.1

LA FÊTE AU VILLAGE

Avec des moyens toujours aussi modestes, cette année encore notre village a vécu sa fête. Le soleil n'était pas au rendez-vous, mais chaque enfant représentait un rayon de soleil pour ces quelques personnes dévouées, (trop peu nombreuses hélas !) donnant un peu de leur temps sur leurs loisirs pour qu'une journée, une nuit,



Les préparatifs de la fête

des cris de joie viennent animer et égayer notre charmant village.

Pour ceux qui étaient présents, ce fut l'occasion de mieux se connaître, d'échanger des idées, de se laisser distraire par tous ces jeunes dynamiques et ingénieux.

La préparation s'est déroulée dans la bonne humeur, nos couturières et décorateurs ayant fait preuve de "Maestria".

Comme d'habitude, les stands ont battu son plein et la restauration a assuré.

Grâce à l'amabilité de monsieur et Madame Jacques Saint Yves de nous accueillir dans leur ferme, nous avons pu admirer un spectacle "de qualité" que nous ont présentés nos jeunes et moins jeunes et de profiter d'une soirée dansante agréable.

D'Al Capone à Landru en passant par Mistinguet, Sacco et Vanzetti, etc;..., l'ambiance fut chaude autour du bar Cotton

C'était le minimum à faire pour maintenir l'équilibre financier, bien qu'une subvention municipale nous ait été accordée.

Pour cette année encore, malgré les conditions atmosphériques, nos comptes sont équilibrés. Par contre l'organisation et la préparation deman-



Les couturières au travail.....

Club où quelques "Dames" ont fait des ravages.

Dimanche, la 9ème ronde de Saint Germain a tenu ses promesses avec 103 participants.

Cette année le droit d'entrée à la fête était payant (15 francs), il avait pour seul but de financer l'orchestre, le spectacle, le DJ et les autres dépenses, et surtout d'éviter les "troubles fêtes" afin que cette fête se déroula dans le calme.

dant un maximum de personnes, nous accueillerons volontiers toutes les bonnes volontés.

Rendez-vous en septembre 1993 pour les préparatifs de l'année prochaine.

Merci,

**VIVE LA FÊTE
ET
BONNES VACANCES !**

LA FÊTE AU VILLAGE



de au son et sous les spotlights de notre
Dj invité, Cyril.

Les coureurs dans le vent ...

L'A.D.J. l'Association Des Intéressés et
Joyeux de notre village !! Elle l'a
nécessité depuis sa création et
continuera !

Revenir sous à tous les jours qui vou-
lent s'élever à la hauteur avec toute

vous de gâcher jusqu'à l'heure de
SOURCES NISS (bisou) pr



*Le trésorier de l'ADJ est dans la
course.....*

Vous vous êtes man



*La pochette de
vainqueurs autour
de Georges Barras
(Président ASSG)*

Christiane Has on
Présidente de P.A.P.E.I.

LA FÊTE AU VILLAGE

La Municipalité aime les Gagnants



Le vainqueur récompensé.....

Remise des coupes.....



VIE ASSOCIATIVE

A.D.J

Association Des Jeunes

UN BILAN TOUJOURS POSITIF !!!

Le **CARNAVAL** des enfants a ouvert l'année 93 en beauté. **MARTIAL** un magicien professionnel a offert un spectacle de grande qualité : apparitions et disparitions de foulards, ballons à dix centimètres de leur petit nez. Ils n'ont rien compris même le gros chat (un vrai chat !) sortant d'un foulard. Parents et enfants (98 au total) ont, nous le savons, apprécié cet après midi fort sympathique. Le goûter était là, bien sûr, musique et jeux aussi.

La soirée **TEENAGERS** (11 - 16 ans) bizarrement n'a rassemblé cette année que 60 jeunes mais quelle ambiance !.. jeux de lumières et musique les ont remplis de gaieté jusqu'à minuit et sagement.

Plus de 90 personnes réunies salle J.Gohard !... Pourquoi ? Pour le **SPECTACLE DES ENFANTS** bien sûr ! Starmania et ses étoiles noires, trampoline avec comme grand maître le chef Baptiste !... La valse des instruments orchestrée par **Julien** et **Virginie** a enthousiasmé les spectateurs ! **Pow Woe** nous a fait balancer et **Dirty Dancing** avec les fidèles copains de l'ex CM2 : Alex, Juliette, Julien, Emeline, Amélie, etc... ont fait craquer les jeunes coeurs amoureux. **Brazil** et les éblouissants costumes d'**Elodie** a chauffé l'atmosphère qui fut vite refroidie par 20 fantômes envahissant la salle. Notre soirée s'est terminée par les Misérables avec Karene, Sandra, Jenny, Marianne, et tous extraordinaires clochards ! Play-back en partie et à capella pour terminer sous des applaudissements fournis.

SOIREE KISS (bisou) pour les plus grands : une vis pour les garçons, un écrou pour les filles. Le but ? vous avez deviné ! et les gagnants ont reçu

des cadeaux assez surprenants ! Une centaine de personnes a passé cette soirée au son et sous les sunlights de notre DJ adoré, **Cyril**.

L'A.D.J. a participé aussi à la fête du village et nous pouvons dire que nous avons travaillé durement pour l'organisation du spectacle, des décors, la mise en place et la tenue des stands. Nous avons mis la main à la pâte comme tous !

L'A.D.J. l'Animation Désintéressée et Joyeuse de notre village !!! Elle l'a montré depuis sa création et continuera !

Rendez vous à tous les jeunes qui veulent s'éclater à la rentrée avec toute l'équipe.

Audrey Thoron
Présidente de l'A.D.J.

L'A.P.E.I.

Association de **Parents d'Enfants Inadaptés** uner annuel de l'A.P.E.I. a lieu à Chatron le dimanche 4 Juillet.

Son but est de réunir, au cours d'un repas champêtre, les familles ayant des enfants handicapés, pour leur donner l'occasion de mieux se connaître et d'échanger leurs expériences, sachant que celles des uns peuvent être fort utiles aux autres.

A ce repas sont invités également des représentants des élus locaux afin de les sensibiliser au problème des handicapés, et surtout, de leur rappeler l'existence de cette association. L'objectif de l'A.P.E.I. est d'épauler les familles en difficulté avec leurs handicapés. Elle peut les aider par des conseils, un soutien moral et éventuellement une aide financière.

L'A.P.E.I. du Canton de Montfort l'Amaury est une petite association, aux moyens limités, mais ses membres font de leur mieux pour participer à la diffusion des informations et grâce à une amitié chaleureuse pour apporter mutuellement une aide efficace.

Christiane Husson
Présidente de l'A.P.E.I.

Vous êtes un couple heureux

Vous habitez

à Saint-Germain-de-la-Grange..

Vous vous êtes mariés en 1943

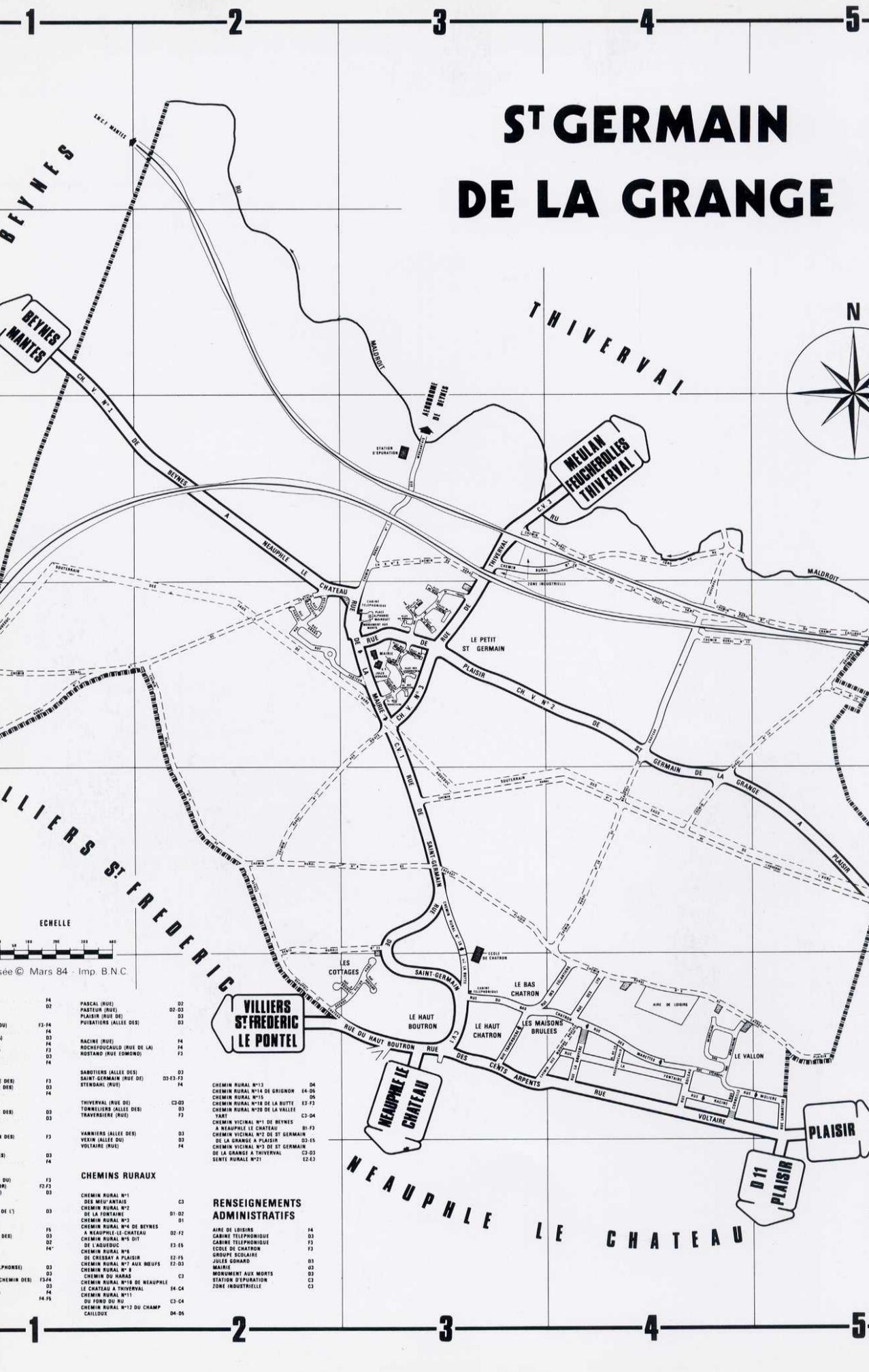
Vous fêtez vos Noces d'Or !!!

Merci de vous faire connaître en Mairie par un petit mot à l'attention de Philippe Desmarchelier ou par téléphone en vue d'une sympathique réception.

Mairie 34 89 01 38

Ph. Desmarchelier 34 89 57 78

ST GERMAIN DE LA GRANGE



ECHELLE



Marque déposée © Mars 84 - Imp. B.N.C.

APOLLINAIRE (RUE)	14	PASCAL (RUE)	02
ARAGO (RUE)	02	PASTEUR (RUE)	02-02
BAS CHATRON (RUE DU)	13-14	PLAISIR (RUE DE)	03
BAUDELAIRE (RUE)	14	PUISATIENS (ALLEE DES)	03
BEAUCÉ (ALLEE DE LA)	03	RACINE (RUE)	14
BOISSAU (RUE)	14	ROCHEROUCAULD (RUE DE LA)	14
BOURGET (RUE PAUL)	03	ROSTAND (RUE EDMOND)	13
BRIE (ALLEE DE LA)	03	SABOTIERS (ALLEE DES)	03
BRUYERE (RUE LA)	14	SAINT GERMAIN (RUE DE)	03-02
CENTS APPENTS (RUE DES)	13	STENDAHL (RUE)	03-02
COUPORTEURS (ALLEE DES)	03	THIVERVAL (RUE DE)	03-02
CORNELLE (RUE)	14	TORREBIERS (ALLEE DES)	03
CRIVILLIERS (ALLEE DES)	03	TRAVERSIERE (RUE)	13
DROUAS (ALLEE DU)	03	VANNIERIS (ALLEE DES)	03
EGLETIERS (CHEMIN DES)	13	VEIN (ALLEE DU)	03
FABRIQUE (ALLEE DES)	03	VOLTAIRE (RUE)	14
FONTAINE (RUE LA)	14		
HAUT BOUTRON (RUE DU)	13		
HUGO (AVENUE VICTOR)	13-13		
HUREPOIX (ALLEE DU)	03		
ILE DE FRANCE (RUE DE L')	03		
LAMARTINE (RUE)	15		
LAVANDIERES (ALLEE DES)	02		
LAVERGIER (RUE)	02		
LYE (RUE DES)	14		
MAIRIE (PLACE ALPHONSE)	03		
MAIRIE (RUE DE LA)	03		
MAISONS BRULEES (CHEMIN DES)	13-14		
MARTELS (RUE DU)	14		
MALETTE (RUE DES)	14		
MOLLIER (RUE)	14-15		

CHEMINS RURAUX

CHEMIN RURAL N°1 DES MEUFANTAIS	C3
CHEMIN RURAL N°2 DE LA FONTAINE	01-02
CHEMIN RURAL N°3 CHEMIN RURAL N°4 DE BEYNES	01
A NEAUPHLE LE CHATEAU	02-12
CHEMIN RURAL N°5 DIT DE L'ADUEUC	03-05
CHEMIN RURAL N°6 DE CRISSAY A PLAISIR	02-15
CHEMIN RURAL N°7 AUX BOUFS	02-03
CHEMIN RURAL N°8	02-03
CHEMIN DU MARAS	C3
CHEMIN RURAL N°9 DE NEAUPHLE LE CHATEAU A THIVERVAL	04-04
CHEMIN RURAL N°10	04-04
DU FOND DU RU	C3-C4
CHEMIN RURAL N°12 DU CHAMP CAILLOUX	04-06

**RENSEIGNEMENTS
ADMINISTRATIFS**

AIRE DE LOISIRS	14
CABINE TELEPHONIQUE	03
CABINE TELEPHONIQUE	13
ECOLE DE CHATRON	03
GARDE SCOLAIRE	01
JULES GOMARD	03
MAIRIE	03
MONUMENT AUX MORTS	03
STATION D'EPURATION	C3
ZONE INDUSTRIELLE	C3

**VILLIERS
ST FREDERIC
LE PONTEL**

**NEAUPHLE
LE CHATEAU**

**BEYNES
MANTES**

**NEAUPHLE
LE CHATEAU**

**PLAISIR
D11**

PLAISIR

PLAISIR

NEAUPHLE LE CHATEAU